

Nombre de membres du Bureau :

- en exercice : 21
- membres présents : 17
- suffrages exprimés : 17
- pour : 17

DÉLIBÉRATION n° B2022/211

L'an deux mille vingt-deux, le 13 décembre à 18h30, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO, Monsieur Alain PIASER a été désigné secrétaire de séance.

Présents : Bernard PLANO, Philippe SOLAZ, Catherine CORREGE, Alain PIASER, Joëlle ABADIE, Valérie DUPLAN, Roger LACOME, Nicolas TOURON, Céline CASSAGNEAU, André RECURT, Ludovic PONTICO, Serge SOHIER, Régine SARRAT, Francis ESCUDE, Didier FAVARO, Jean-Bernard COLOMES et Albert BEGUE.

Absents excusés : Maurice LOUDET, Christiane ROTGE, Laurent LAGES et Martine LABAT.

Objet : Finances - Attribution d'un fonds de concours à la commune de Sentous pour le financement de travaux d'aménagement de la voirie communale (année 2022).

Vu les articles 5111-4 et suivants du CGCT,

Vu l'article L. 5214-16-V du CGCT,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune de Sentous sollicitant un fonds de concours d'un montant de 1 803 € à la CCPL pour l'opération : travaux d'aménagement de la voirie communale

Vu le plan de financement de l'opération,

Dépenses	En € HT	Recettes	En € HT
Travaux d'aménagement de la voirie communale	44 085 €	Subventions	20 000 €
		Fonds de concours CCPL	1 803 €
		Autofinancement commune	22 282 €
Total	44 085 €	Total	44 085 €

LE BUREAU

Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées,

DECIDE

- d'accorder un fonds de concours d'un montant de 1 803 € à la commune de Sentous pour le financement de l'opération de travaux d'aménagement de la voirie communale.

Pour copie conforme,

Le Président
Bernard PLANO



Le secrétaire de séance
Alain PIASER



Affichée le

27 DEC. 2022

Accusé de réception en préfecture
065-200070787-20221213-2022-211B-DE
Date de télétransmission : 27/12/2022
Date de réception préfecture : 27/12/2022